

TERMES DE REFERENCE :

SOLLICITATION D'UNE ETUDE PEDAGOGIQUE SUR LA PROMOTION DES ASSURANCES OBLIGATOIRES

I. CONTEXTE GENERAL

Lors de la table ronde CIMA-FANAF, tenue en marge de la 41^{ème} Assemblée Générale de la Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National Africaines (FANAF) à Marrakech (Maroc) en février 2017, celle-ci avait convenu avec le Secrétariat Général de la CIMA de l'adoption de nouvelles assurances obligatoires dans le corpus juridique en sus de celles déjà prévues par le livre 2 du Code des assurances. Pour rappel, la mise en place des assurances obligatoires est antérieure à cette table ronde.

Cette proposition avait été faite dans le souci d'accroître la sécurité des personnes et des biens, d'améliorer le taux de pénétration de l'assurance dans la zone CIMA et de s'approcher des standards internationaux en termes d'assurances obligatoires.

En outre, le développement d'assurances obligatoires doit permettre d'améliorer l'assurabilité des risques, et de manière générale, doit contribuer à faciliter la gestion des risques des agents économiques au sein de la zone (ce qui permettra de limiter le rôle d'assureur par défaut conféré à l'Etat).

A cet effet, la FANAF a sollicité une première étude technique réalisée en 2021 et dont les principales conclusions ont été présentées en marge du Forum des marchés 2023 à octobre 2023 à Cotonou (cf. support de présentation associé en pièce jointe).

II. OBJECTIFS

Lors de cette première étude de 2021, il ressortait la priorité de travailler principalement sur les études et démarches pédagogique auprès de trois agents économiques :

- Les Décideurs (Autorités administratives, OHADA et organisations patronales) : démontrer d'une part que la formalisation de l'économie doit également passer par l'assurance (et non uniquement par la fiscalité), et d'autre part, que les assurances ont un impact positif sur les activités économiques et financières,
- Les Acteurs des marchés financiers (Autorités administratives, banques centrales et banques commerciales) : démontrer que pour optimiser nos marchés économiques et financiers, il faut des assurances (et non uniquement des produits ou montages financiers « sophistiqués »),

- **Les Populations** : démontrer que s'assurer est davantage pour leur propre intérêt que pour l'intérêt de l'Etat ou des assureurs (et en profiter pour rappeler la différence entre l'Etat, les banques commerciales et les sociétés d'assurance).

Dans ce cadre, une seconde étude sur les assurances obligatoires est sollicitée au titre de la rédaction de trois notes de synthèse pédagogiques à destination des décideurs, des acteurs des marchés financiers et des populations.

Les notes pédagogiques requises dans le cadre de cette nouvelle étude doivent s'appuyer sur un important **travail d'analyse, en présentant les données et études utilisées** en annexes. **Au-delà de l'argumentaire, les notes doivent s'appuyer sur des illustrations et des chiffres.**

III. CANDIDATS

Les candidats pour cette étude complémentaire doivent :

- Être des cabinets de conseils ou d'études en actuariat en assurance,
- Être dirigés par des experts disposant de plus de 10 d'expérience dans le conseil en actuariat ou en assurance,
- Joindre une présentation synthétique du cabinet,
- Joindre les CV de tous les intervenants envisagés,
- Rédiger une lettre de manifestation d'intérêt illustrant leur compréhension du sujet et les démarches envisagées pour mener à bien la mission,
- Formulée une offre financière.

IV. DELAIS

Les candidats pour cette étude complémentaire doivent transmettre leur réponse **avant le 12 novembre 2024** au secrétariat général : secretariatfanaf@fanaf.org

Le choix du cabinet retenu sera communiqué avant le 27 novembre 2024 et la livraison des travaux est attendue avant le 15 janvier 2025.

Fait à Dakar, le 29 octobre 2024

Le Secrétaire Général